

Vivre à FYÉ



**BULLETIN
MUNICIPAL**
2019



Pour la quatrième fois en cinq ans, le Conseil Municipal a voté un gel des taux de la fiscalité locale. Notre volonté de ne pas pénaliser le pouvoir d'achat des habitants implique de poursuivre une gestion extrêmement rigoureuse des deniers publics dans cette période où les contributions de l'État au budget des communes continuent de diminuer.

Néanmoins, de nombreux travaux ont été réalisés en cinq ans : Changement de la chaudière de l'école, Maison des associations, Réalisation du réseau d'assainissement rue de la croix des buis, Travaux du séparatif des eaux pluviales avec les eaux usées au niveau de la RD 338, de la rue de Rosay, de la rue Champ Chevalier et de la Voie romaine, Remplacement de trois portes au niveau de l'école, Aménagement d'une zone 30 avec un plateau au niveau de l'école rue Charles Perrault, Création de l'éclairage public rue du petit Moulin, Réfection d'une partie de l'éclairage public sur la commune de Fyé.

La dernière année de cette mandature va voir l'aboutissement de nombreux projets lancés au cours de celle-ci : Aménagement urbain du chemin des Garennes avec un poste de relevage pour l'assainissement, Construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 1000 eh (équivalent/habitants) de type boues activées, Effacement des réseaux aériens d'électricité et du téléphone rue de Rosay, Travaux d'aménagement de la voirie rue de Rosay entre la rue de la Brière et la RD 338, Effacement des réseaux aériens d'électricité et du téléphone rues Principale, St Pierre et du Petit Moulin, Travaux de voirie sur la RD 56 en direction du cimetière.

Tous ces travaux ont profité de nombreuses subventions ou de la gratuité des travaux (Effacement des réseaux aériens d'électricité sur la commune réalisés par le Conseil Départemental).

Vous pouvez constater tout le travail accompli par le Conseil Municipal. Je n'oublie pas également celui réalisé par nos employés communaux et en particulier, nos secrétaires de Mairie. Qui dit beaucoup de travaux, dit beaucoup de travail pour l'administratif et en France on est champion sur cet aspect.

Dès maintenant, je vous invite à visiter le nouveau site Internet de la commune : <http://www.commune-fye.fr>
Voici donc pour vous, un nouveau numéro riche en informations, à l'image d'une commune qui bouge.
Le Conseil Municipal et moi-même nous vous souhaitons un bon été et de bonnes vacances.

Jean-Pierre FRIMONT

Sommaire

Le mot du Maire	2	La vie communale	20 à 22
Civilités - Vigilance	3	La vie culturelle et touristique	23 à 26
L'état-civil	4	La vie pratique	27
De jeunes lycéens à la mémoire de la 2 ^{ème} DB.....	5	La vie économique.....	28
Le budget de la commune 2019	6-7	La vie associative	29 à 31
Le budget assainissement	8-9	Recette de cuisine	31
Les travaux.....	10 à 14	Le point santé.....	32
La vie administrative.....	14 à 16	Rubrique : Le saviez-vous ? Recette de cuisine	33
Synthèse conseils municipaux	17	Infos pratiques : Le site internet.....	34
La vie scolaire	18-19	Infos pratiques	34 à 36

enedis
L'ELECTRICITE EN RESEAU

Enedis rappelle quelques consignes à respecter en cas d'incidents sur le réseau

- ▶ Ne jamais toucher à des fils tombés à terre
- ▶ Signaler à **Enedis** toute anomalie constatée (fils électriques trop bas ou à terre, poteaux endommagés etc...)
- ▶ Ne jamais toucher à un objet en contact avec une ligne électrique
- ▶ Respecter les zones de danger balisées

Pour signaler toutes situations dangereuses, un numéro :
09 72 67 50 72

Tri sélectif et ordures ménagères

Il existe deux points de collecte de tri sélectif sur la commune :

- ▶ Près du cimetière (route du Boulay)
- ▶ Rue Champ Chevalier (intersection rue de la Brière)

Sur ces deux sites sont présents :

- ▶ Containers papier, carton, plastique, boîte de conserve...
- ▶ Containers verre
- ▶ Container pour le textile, peluches, chaussures



Les autres éléments, exemple : litière, bidons d'huile de vidange, ampoules, objets plastiques, tonte de pelouse..., sont à déposer en déchetterie à des endroits où se trouvent des contenants spécifiques.

Bien utilisés, ces containers permettent une meilleure salubrité et ce qui n'est pas toujours le cas.

Malheureusement, l'empilement des sacs de déchets sur le dessus de ceux-ci ou derrière à l'abri des yeux, ou les dépôts sauvages donnent une piètre image d'une démarche de tri qui peut-être, si elle est bien réalisée écologiquement, économiquement.

Aucun déchet, quel qu'il soit, ne doit en aucun cas être déposé dans la nature.

De ce fait, des panneaux d'indication de tris vont être installés sur les deux sites.

Un appel à plus de civisme est lancé, faute de

quoi, toute infraction constatée et identifiée sera passible d'une amende d'un montant de 35 €. En cas de récidive l'amende pourra aller jusqu'à 750 €.

Télérecours Citoyens

Le Conseil d'État lance une application appelée « Télérecours Citoyens », permettant aux justiciables de saisir par internet les juridictions administratives.



Cette application permet une justice administrative plus accessible avec un traitement simplifié et accéléré. Sur ce site, il est possible de déposer son recours, suivre l'avancée de son dossier, connaître la date d'audience et la décision. La justice administrative juge tous les litiges opposant les personnes privées et les pouvoirs publics. Elle s'adresse aux justiciables qui choisissent de ne pas prendre d'avocat. 40 % des cas. De leurs côtés depuis 2017, les avocats ont obligation de réaliser les procédures sur internet.

Crottes de chiens

Les crottes de chiens sont un vrai danger sanitaire, car elles peuvent contenir de nombreux parasites transmissibles non seulement aux autres chiens, mais aussi à nous. Le parasite le plus fréquenté dans les excréments de nos toutous est le Toxocara Canis.

D'autres raisons pour ramasser les crottes de votre chien :

- ▶ La pluie nettoie les rues, mais les excréments peuvent se retrouver dans les mares, les rivières...
- ▶ Il y a un risque de contamination de l'eau potable et des lieux de baignade.
- ▶ Des bactéries sont aussi trouvées dans les excréments, comme l'E.Coli, le Campylobacter, les Giardias, toutes dangereuses.

Avec cette information, vous pouvez convaincre d'autres propriétaires de chiens de ramasser les crottes, même si elles se trouvent à des endroits qui ne gênent pas le passage ! Partagez cet article avec eux pour qu'ils découvrent par eux-mêmes les dangers qu'ils causent !



...Nos joies...

NAISSANCES

- ▶ **Gabin ROYER** né le 14 novembre 2018
- ▶ **Gabin GOUTARD** né le 27 novembre 2018
- ▶ **Armin LEPINAY** né le 29 janvier 2019
- ▶ **Amine EL FAROUKI** né le 16 février 2019
- ▶ **Aaron KLIMAS** né le 10 mars 2019
- ▶ **Victor PUPIN BLANCHETIERE** né le 15 avril 2019
- ▶ **Djulina GILLET ARMELLINI** née le 11 mai 2019



MARIAGES

- ▶ **Louis de CROZE de CLESMES**
et **Marie DUGAS de la CATONNIÈRE**
le 5 janvier 2019
- ▶ **Frédéric VALLÉE** et **Karine DORVAL**
le 8 juin 2019
- ▶ **Frédéric BARROULIER** et **Jérémie DUPROS**
le 6 Juillet 2019



...Nos peines...

DÉCÈS

- ▶ **Denise DEVREÈSE** Veuve ROYER le 1^{er} novembre 2018
- ▶ **Jean-Marie SALMON** le 18 février 2019
- ▶ **Mickaël CHOBLET** le 17 avril 2019
- ▶ **Gilberte SAVOYE** Veuve MAHE le 7 mai 2019
- ▶ **Roland FELIX** le 5 juin 2019





La municipalité et principalement Jean-Louis Latouche, correspondant défense, ont accueilli le mardi 27 Novembre 2018, 50 élèves de seconde, première et terminale de section européenne « études histoire géographie et langue espagnole » du lycée Émile Zola de Châteaudun en Eure-et-Loir.

Leur professeur d'espagnol Daniel Baudry conduit un travail avec ses élèves dans le cadre d'un projet d'étude centré

sur la 2^{ème} Division Blindée en lien avec la 9^{ème} compagnie intégrée au 1^{er} régiment de marche du Tchad, formation intègre de la 2^{ème} DB dont faisaient partie des espagnols engagés avec l'espoir de pouvoir libérer l'Espagne du régime franquiste.

Christophe Bayard, professeur d'histoire, lieutenant-colonel de réserve et Président de l'Association « Vive la Résistance » a rappelé aux lycéens, le bilan meurtrier survenu entre la Hutte et Fyé le 11 août 1944.

Les lycéens ont poursuivi le processus de mémoire au cimetière sur la tombe des quinze soldats tombés sur la route Leclerc accompagnés de l'émouvante sonnerie aux morts et du chant poignant de la 2^{ème} DB joué à la trompette par Jocelyn Sourgens, Chef de l'Harmonie de Fyé.

Suite à cette visite, Jean Pierre Frimont et Jean-Louis LATOUCHE ont été invités par le proviseur le vendredi 05 avril 2019 au projet mémoriel 2018/2019 « sur les traces de la 2^{ème} DB et de la Nueve » restituées par les classes Européennes Espagnol/Histoire et Géographie de la cité scolaire Émile ZOLA à Châteaudun.



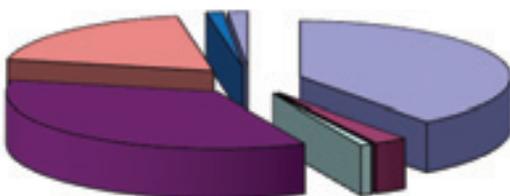
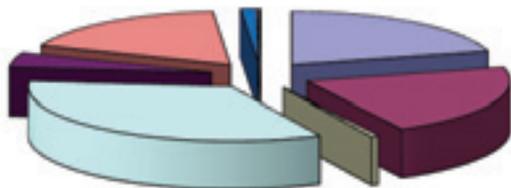
Ces cinquante élèves du lycée Émile-Zola ont présenté leur projet pédagogique original et ambitieux sur la 2^{ème} DB du général Leclerc et l'histoire des combattants espagnols de la Nueve. Les élèves des classes Européennes ont profité de cette cérémonie pour remercier les personnes qui les ont accueillies le 27 novembre 2018 : M. Jean-Louis LATOUCHE, M. Serge BOULAY, M. Jocelyn SOURGENS, Melle Madeleine RONDEAU, M. Christophe BAYARD et M. Jean-Pierre FRIMONT.

À l'issue de cette cérémonie, une plaque commémorative à l'honneur de la « Nueve » a été inaugurée en présence du Général Bruno CUCHE (président de la Fondation Maréchal LECLERC), de Mme Colette FLANDRIN (fille du Colonel Raymond DRONNE), des différentes personnalités présentes dont le Sous-Préfet de Nogent le Rotrou, des lycéens et du corps enseignant. Ce fut une journée mémorielle et très émouvante par la qualité du travail accompli par ces classes Européennes.



FONCTIONNEMENT

■ Résultats de fonctionnement reporté	443 788 €
■ Atténuations de charges	28 300 €
■ Produits exceptionnels	100 €
■ Produits et services	9 760 €
■ Impôts et taxes	392 132 €
■ Dotations, subventions et participations	210 419 €
■ Autres produits de la gestion courante	14 100 €
■ Travaux en régie (réalisés la commune)	17 000 €

TOTAL**1 115 598 €**Recettes
de fonctionnementDépenses
de fonctionnement

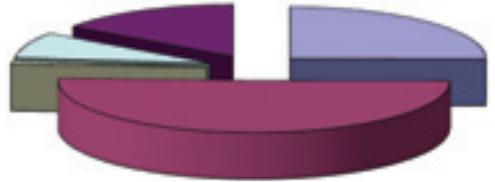
■ Charges à caractère général	232 932 €
■ Charges de personnel	239 050 €
■ Opérations d'ordre de transfert	6 219 €
■ Virement investissement.	376 560 €
■ Dépenses imprévues	48 000 €
■ Autres charges de gestion courante	197 337 €
■ Charges financières	14 000 €
■ Charges exceptionnelles	1 500 €

TOTAL**1 115 598 €**

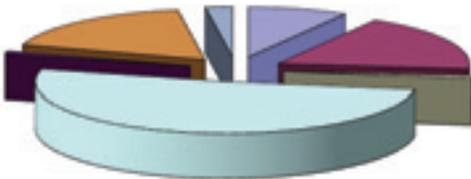
INVESTISSEMENT

	Solde d'exécution	186 427 €
	Virement de la section fonctionnement	376 560 €
	Opérations d'ordre de transfert	6 219 €
	Dotations	60 600 €
	Subventions	112 994 €
TOTAL		742 800 €

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



	Emprunts et dettes	63 000 €
	Immobilisations corporelles	134 800 €
	Immobilisations incorporelles	6 300 €
	Opérations d'équipement	383 000 €
	Dépenses imprévues	5 774 €
	Solde d'exécution négatif	132 927 €
	Opé d'ordr de transfert (travaux en régie)	17 000 €

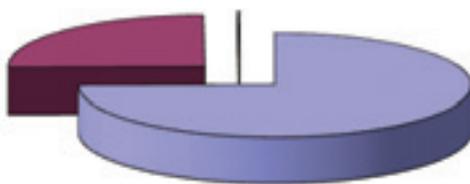
TOTAL 742 800 €

EXPLOITATION

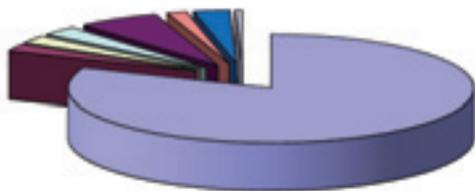
■ Résultats d'exploitation reporté	142 837 €
■ Ventes de produits (redevance assainissement)	48 000 €
■ Opérations d'ordre de transfert	288 €

TOTAL	191 125 €
--------------	------------------

Recettes de fonctionnement



Dépenses de fonctionnement



■ Charges à caractère général	155 121 €
■ Charges de personnel	4 000 €
■ Opérations d'ordre de transfert	4 604 €
■ Atténuation de produits (Agence de l'Eau)	5 500 €
■ Dépenses imprévues	12 400 €
■ Autres charges de gestion courante	3 000 €
■ Charges financières	5 500 €
■ Charges exceptionnelles	1 000 €

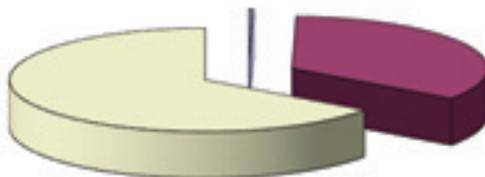
TOTAL	191 125 €
--------------	------------------

INVESTISSEMENT

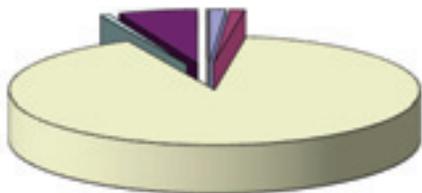
Opérations d'ordre de transfert	4 604 €
Emprunts (Réalisation prêt station épuration)	450 000 €
Subventions	848 359 €

TOTAL	1 302 963 €
--------------	--------------------

Recettes d'investissement



Dépenses d'investissement



Emprunts et dettes	17 000 €
Immobilisations en cours	15 000 €
Opérations d'équipement	1 181 000 €
Dépenses imprévues	9 360 €
Solde d'exécution négatif	80 315 €
Opérations d'ordre de transfert	288 €

TOTAL	1 302 963 €
--------------	--------------------

Aménagement d'un plateau sur la RD 108 et d'une zone 30 au niveau de l'école rue Charles Perrault

Les travaux ont été réalisés en février et mars 2019, par l'entreprise SAS LOCHARD BEAUCÉ.

Pour rappel, le but de ces travaux répond à deux objectifs principaux :

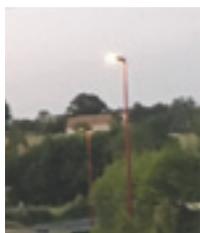
- Améliorer la sécurité routière et celle des piétons.
- Réduire la vitesse sur cette partie de voie de circulation située près de l'école de Fyé.

Le coût de l'ensemble de ces aménagements est de **14 819,00 € HT** pour les travaux et de **360,00 € HT** pour la maîtrise d'œuvre réalisée par la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles.

La commune de Fyé a reçu une subvention de **2 505 €** aux titres du produit des amendes de police 2018, de la part du Conseil Départemental.



Création de l'éclairage public rue du petit Moulin et réfection de l'éclairage public sur la commune de Fyé



• Création de l'éclairage public rue du Petit Moulin

Les travaux sont achevés rue du Petit Moulin. L'entreprise Citéos a réalisé les travaux en février et mars 2019.

Le coût de l'extension de l'éclairage public rue du Petit Moulin est de **12 931,50 € HT**.

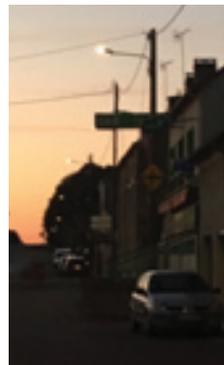
• Réfection de l'éclairage public sur la commune de Fyé

Une partie de la réfection de l'éclairage public a été réalisée par l'entreprise Citéos en février 2019.

Le coût estimé de l'ensemble de cette réalisation est de **55 042,00 € HT**.

Pour l'instant, 45 % des travaux ont été facturés à la commune pour un montant de **25 110,00 € HT**.

Pour rappel, pour ces deux projets, l'état au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2018) a accordé une subvention de **13 594 €** à la commune de Fyé et une deuxième subvention a été accordée par la Région au niveau du CTR (Contrat Territoire Région 2020) pour un montant de **20 000 €**. Cela représente environ 50 % des coûts HT des travaux.



Travaux à l'école

Au cours cette année scolaire de 2018-2019, de nombreux travaux ont été réalisés au niveau de l'école :

TRAVAUX MATERNELLE

- Rideaux et tringles pour sanitaires maternelle
- Séparation (intimité) entre 2 WC maternelle
- Divers travaux plomberie

BAC À SABLE

- Fourniture et confection bâche pour bac à sable

CHANGEMENT PORTES

- Changement portes classe maternelle et sanitaire « bas »
- Changement porte classe CE2/CM1 (après salle informatique)



INSTALLATION PRISES ÉLECTRIQUES POUR INFORMATIQUE DANS TOUTES LES CLASSES

Le coût des travaux réalisés est de **11 199,57 € TTC**.

Dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, rue de Rosay et rue Champ Chevalier

La dissimulation des réseaux électriques, téléphoniques et d'éclairage public, rue de Rosay et rue Champ Chevalier va être réalisée par le service Réseaux du Conseil Départemental à partir du 15 juillet 2019. C'est la société INEO (filiale de ENGIE) qui a la charge des travaux. Ceux-ci sont prévus pour une durée de cinq mois avec une interruption pendant le mois d'août. Parallèlement, la commune prend en charge l'enfouissement du réseau téléphonique et de l'éclairage public. Cet enfouissement sera réalisé dans le génie civil exécuté par la société INEO pour le compte du service réseaux du CD72.

Le coût estimé de l'ensemble de cette réalisation pour la commune (en ce qui concerne l'éclairage public et le téléphone) est de **38 298,94 € HT**. L'enfouissement et le génie civil des réseaux électriques sont pris en charge à 100 % par le Conseil Départemental.



Aménagement d'une écluse avec coussin berlinois et d'une "zone 30" sur la RD 56 bis (rue de Rosay) à Fyé

Dans la continuité de ces travaux, la commune va réaliser l'aménagement des trottoirs et de la voie roulante rue de Rosay entre la rue de la Brière et la RD 338. La RD 56 bis (appelée rue de Rosay au niveau du bourg) et la route desservant la Maison Familiale Rurale de Fyé. De plus, un arrêt de car est présent pour le collège d'Ancinnes au croisement de la rue de la Brière avec la Rue de Rosay. La circulation sur cette voie est essentiellement composée de voitures. Néanmoins cette voie est également empruntée par les cars scolaires, les engins agricoles et les poids lourds de livraison qui se rendent à la Maison Familiale Rurale. C'est une voirie située près de plusieurs zones pavillonnaires. Ce projet consiste en l'aménagement d'une écluse avec coussin berlinois et d'une « zone 30 » sur la RD 56 bis (rue de Rosay) à Fyé. Il doit répondre à deux objectifs principaux et sont de nature à :



- Améliorer la sécurité routière et la sécurité des piétons.
- Réduire la vitesse sur cette partie de voie de circulation située près de la Maison Familiale Rurale et d'un arrêt de car pour le collège d'Ancinnes.

Le coût estimé de l'ensemble de ces aménagements est de **74 105,00 € HT**.

Aménagement urbain du chemin des Garennes

Le chemin des Garennes, est une voirie située en périphérie de bourg, bordée sur toute sa longueur par des maisons d'habitation.

Les travaux suivants seront réalisés :

- Mise en place **d'une zone 30** sur toute la longueur du chemin des Garennes
- Réalisation d'un plateau de 8 mètres de longueur à proximité du numéro 22, afin d'abaisser la vitesse des usagers et d'assurer une meilleure cohérence de la zone 30.
- Travaux d'enfouissement du réseau téléphonique
- Création de l'éclairage public
- Mise aux normes du réseau des eaux usées avec la création d'un poste de relevage.

C'est la société SAFEGE qui est le maître d'œuvre pour la réalisation de ces travaux.

Les entreprises ont été retenues lors du conseil municipal du 4 juillet 2019. Il s'agit de la société Chapron pour les travaux de voirie, de la société Chapron pour les travaux d'assainissement et de la société Citéos pour les travaux d'éclairage public. Le début des travaux est prévu pour **septembre 2019**.

PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

	Dépense HT €		%	Recettes €
Total des travaux de voirie	62 193,00 €	Subvention Amendes de Police	6 %	12 806,00 €
Total des travaux d'assainissement	71 498,50 €	Subvention Préfecture (DETR)	8,7 %	18 496,00 €
Total des travaux de d'éclairage public	25 000,00 €	Autofinancement	85,3 %	181757,28 €
Total des travaux Orange	4 957,90 €			
Total Maîtrise d'œuvre	13 900,00 €			
Total en € HT	177 549,40 €			
Total en € TTC	213 059,28 €	Total en € TTC	100 %	213 059,28 €

Construction d'une nouvelle station d'épuration de capacité 1 000 EH (équivalent/habitants) de type boues activées

La construction de la nouvelle station d'épuration de Fyé rentre dans la phase des travaux. D'une capacité de 1 000 EH, ce nouvel équipement remplacera la station existante vétuste et ne répondant plus aux exigences de traitement actuelles. C'est la société Wangner, choisie par le conseil municipal du 21 mai 2019 pour un montant de **976 722,88 € HT** qui a la charge de réaliser celle-ci. Le permis de construire est en cours d'instruction. Les travaux commenceront en **Septembre 2019**. La durée prévue du chantier est d'environ douze mois.



PLAN DE FINANCEMENT DÉFINITIF

	Dépense HT €		%	Recettes €
Total des travaux construction station	976 722,88	Subvention Agence de l'eau	52,97 %	570 420,00
Total Maîtrise d'œuvre	35 000,00	Subvention Conseil Départemental	10,7 %	115 100,00
Coordination SPS	3 550,00	Autofinancement	5%	53 836,00
Contrôle Technique de Construction	4 480,00	Prêt	31,33 %	337 366,00
Total des bureaux de contrôle	56 969,12			
Total	1 076 722,00	Total	100 %	1 076 722,00

La subvention du conseil départemental est accordée par la commission permanente du 21 septembre 2018 pour un montant de **115 100,00 €** soit 10 % du montant total du projet.

La subvention de **570 420,00 €** de la part de l'Agence de l'Eau Pays de la Loire-Bretagne a été notifiée à la commune de Fyé le 14 février 2019.

Châteaux d'eau de Fyé

Le syndicat d'eau de Rouessé-Fontaine a réalisé d'importants travaux sur les deux châteaux d'eau de FYÉ d'un montant de **629 985,40 euros hors taxes**.

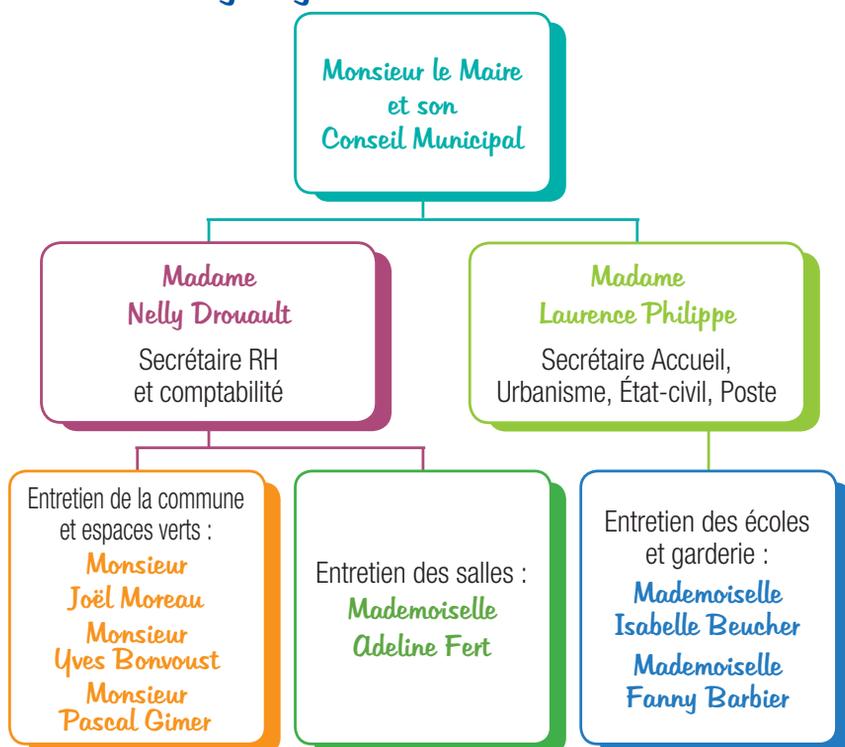
Les travaux concernaient l'étanchéité des deux réservoirs des deux châteaux d'eau, le changement des filtres, la création d'une réserve d'eau pour le lavage des filtres et la création d'une canalisation en surpression pour les 10 abonnés des Cohardons.

De plus, il a été réalisé une arrivée d'eau de l'usine de Sainte-Catherine située à Rouessé-Fontaine avec de l'eau décarbonatée à 15° de PH qui va être mélangée avec 50 % de l'eau du forage de Fyé afin d'obtenir une eau en moyenne à 20° de PH. Le but de ces travaux est d'avoir une diminution de calcaire dans l'eau distribuée sur Fyé.



La vie administrative

Organigramme de la commune



Tarif 2019 - Salle polyvalente

CAPACITÉ : 276 personnes



	Habitant de la commune	Association de la commune	Entreprise de la commune	Hors commune
Vin d'honneur (maximum 4 h)	40 €	10 €	40 €	100 €
Salle sans cuisine (week-end)	200 €	10 €	200 €	400 €
Salle avec cuisine (week-end)	250 €	10 €	250 €	500 €
Salle sans cuisine (lundi, mardi, mercredi et jeudi hors période scolaire)	100 €	10 €	100 €	200 €
Salle avec cuisine (lundi, mardi, mercredi et jeudi, hors période scolaire)	125 €	10 €	125 €	250 €

- * Chauffage pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril :
20 € pour un vin d'honneur, 50 € pour autres locations
- * Caution de garantie : 500 € sous forme de 2 chèques de 250 €
- * TARIF POUR RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE :
600 € + 50 € DE CHAUFFAGE



Tarif 2019 - Salle presbytère

CAPACITÉ : 45 personnes

	Habitant de la commune	Association de la commune	Entreprise de la commune	Hors commune
Vin d'honneur	30 €	GRATUIT	30 €	80 €
Salle pour un week-end	120 €	GRATUIT	120 €	180 €
Réunion hors période scolaire	30 €	GRATUIT	30 €	80 €

- * Chauffage pour la période du 1^{er} novembre au 1^{er} avril : 20 €
- * Caution de garantie : 300 € sous forme de 2 chèques de 150 €
- * TARIF POUR RÉVEILLON DU 31 DÉCEMBRE : 220 € + 20 € DE CHAUFFAGE

Tarif cimetière de Fyé 2019

Caractéristiques	Montants
Concession d'une durée de 30 ans	100 €
Concession d'une durée de 50 ans	160 €
Concession cavurne d'une durée de 30 ans	295 €
Concession cavurne d'une durée de 50 ans	310 €
Concession case colombarium d'une durée de 30 ans	295 €
Concession case colombarium d'une durée de 50 ans	310 €

Zéro phyto dans le cimetière



Face à une réglementation de plus en plus stricte, dont l'objectif est de protéger l'environnement et la santé, les communes sont amenées à considérer les cimetières comme des espaces gérés sans produit phytosanitaire.

L'entretien du cimetière doit par conséquent être vu d'une manière différente. Or les cimetières, sont des lieux sensibles du fait de leur aspect affectif et symbolique. Par respect pour les morts, « les mauvaises herbes » n'y sont pas tolérées, pourtant l'utilisation des techniques alternatives ne permet pas d'obtenir les mêmes résultats esthétiques que les herbicides.



Des solutions naturelles pour un cimetière « plus vert »

Diviser le cimetière en plusieurs zones :

- ▶ Une zone « minérale » : concessions jointes et allées en cailloux (les tombes sont alignées et les allées sont étroites)
- ▶ Une zone « arborée » : les tombes se trouvent sous les feuillus (les allées sont étroites et salissures sur les tombes à cause des arbres)
- ▶ Une zone « engazonnée » : les pierres tombales y sont entourées de gazon (allée en asphalte)
- ▶ Des allées engazonnées, mais il est important de s'assurer qu'il est toujours possible de « circuler » par tous les moyens dans les allées
- ▶ Les plantes et les arbustes dans un cimetière, permettent un embellissement général et ils peuvent aussi apporter une connotation symbolique et inviter à la promenade ou inciter au recueillement.

Techniques d'entretien du cimetière

- ▶ Brûlage à l'aide d'un brûleur à gaz et tenu à la main
- ▶ Arrachage à la binette des mauvaises herbes, de la mousse...
- ▶ La communication par le journal communal, devient un outil indispensable, car elle permet d'accompagner le changement et peut aussi inviter chacun à entretenir les tombes en passant « au vert ».

Conclusion

Il faut beaucoup de travail manuel pour maintenir le cimetière dans un état de propreté.

Année 2017

- ▶ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées de la RD 338, de la rue de Rosay, de la rue de la Brière, de la rue Champ Chevalier et de la Voie Romaine.
- ▶ Choix de l'entreprise pour les travaux du séparatif eaux usées et eaux pluviales RD 338 et rues adjacentes : entreprise LECLECH TP d'Arçonnay.
- ▶ Demande de subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), pour aménagement urbain RD 56 (accès stade routier et sécurisation des enfants, ainsi que pour l'aménagement du chemin des Garennes (sécurité routière et sécurisation des piétons).
- ▶ Demande de subvention FEADER pour remplacement de 38 lanternes à vapeur de mercure situées sur poteau béton par des lanternes standards en Leds. Ces travaux permettront de contribuer à la baisse de la facture énergétique de la commune.
- ▶ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Loire Bretagne, pour l'étude d'incidence de la loi sur l'eau pour la réhabilitation de la station d'épuration, ainsi qu'un plan d'épandage - accès déchetterie Saint-Ouen-de-Mimbré à compter de juillet.
- ▶ 1^{er} désherbage à l'eau chaude pour la commune suite à l'interdiction d'utiliser des produits de traitement.
- ▶ Dans le cadre de l'harmonisation des compétences des 3 territoires (ex CDC Alpes Mancelles, ex CDC Beaumont sur Sarthe, ex CDC Portes du Maine Normand), la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles (CCHSAM) a proposé de restituer aux communes concernées la compétence de l'éclairage public à compter du 1^{er} janvier 2018.
- ▶ La CCHSAM a décidé de ne plus prendre en compétence la voirie en agglomération à compter du 1^{er} janvier 2018.
- ▶ Information sur les dates du recensement de la population : 18 janvier au 17 février 2018, nomination de deux agents recenseurs.

Année 2018

- ▶ Demande de subvention DETR pour création de l'éclairage public rue du Petit Moulin et réfection éclairage public.
- ▶ Réunion publique avec Monsieur le Député Damien PICHEREAU sur la désertification des médecins
- ▶ Achat d'une balayeuse automotrice.
- ▶ Travaux d'accessibilité au cimetière pour l'allée centrale.
- ▶ Réalisation de 12 cavurnes dans le cimetière.
- ▶ Présentation de la société Vents d'Oc d'un projet d'implantation de 3 éoliennes sur le secteur des communes de St-Germain-sur-Sarthe, Saint-Ouen-de-Mimbré et Fyé.

Année 2019

- ▶ Afin d'éviter les inondations en contrebas des maisons Cour du Moulin Neuf, des bordures de trottoirs seront installées.
- ▶ Suite à des nuisances sonores lors de différentes manifestations dans la salle polyvalente, un limiteur de son va être installé.
- ▶ Choix de l'entreprise en charge de la réalisation de la construction de la nouvelle station d'épuration : entreprise WANGNER.
- ▶ Projet d'effacement des réseaux aériens de téléphone avenue Division Leclerc et rues Champ Chevalier et Rosay.
- ▶ Dans le cadre du développement de l'habitat, la commune souhaite aménager le secteur de « La Maison du Calvaire » situé à proximité de la Maison Médicale et du centre bourg. Il pourrait être envisagé des lots « accès à la propriété » et de constructions de logements locatifs pour personnes âgées et autres. **La commune n'étant pas propriétaire foncier**, une étude de projet sera faite par SARTHE HABITAT.

SIVOS du Rosay nord (Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire du Rosay Nord)

Le SIVOS regroupe deux sites scolaires FYÉ et OISSEAU-LE-PETIT avec 5 classes sur FYÉ et 5 classes sur OISSEAU-LE-PETIT.

Sont scolarisés des enfants des 5 communes du RPI (Béthon, Bérus, Chérisay et Fyé), ainsi que des enfants des communes de Bourg-le-Roi, Saint-Victeur, Thoiré-sous-Contencor.



Le SIVOS a en charge sur chaque site :

- ▶ La scolarité des enfants (enseignements, sorties...)
- ▶ La cantine scolaire (cuisine traditionnelle faite sur place)
- ▶ Les TAP (temps d'activité péri-scolaire) en fin d'après-midi (jeux de ballon, jeux de société, lecture...)

SIVOS du ROSAY NORD : 02.33.26.82.13

Site de FYÉ

- ▶ École Primaire de Fyé
02.33.26.98.65
- ▶ Garderie scolaire de Fyé
02.33.29.47.37
- ▶ Restaurant Scolaire de Fyé
02.33.26.28.94

Site de OISSEAU-LE-PETIT

- ▶ École Primaire de Oisseau-le-Petit
02.33.26.92.34
- ▶ Garderie Scolaire de Oisseau-le-Petit
02.33.26.92.34
- ▶ Restaurant Scolaire de Oisseau-le-Petit
02.33.26.66.75



*Classe Aurélie Vigneron
CE1 - CM1*

*Les classes
de Fyé*



*Classe Élodie Leroy
CM1*



*Classe Emmanuel Lépine
CM2*



*Classe Estelle Gouny
CE2*

*Les classes
de Fyé*



*Classe Manon Guibert
Petites, moyennes et grandes sections*



La garderie municipale

La commune assure en totale autonomie un service de garderie scolaire tous les jours d'école à partir de 7 h 15 le matin jusqu'à la prise en charge des enfants à 8 h 50 par les enseignants et le soir dès 16 h 30 jusqu'à 18 h 30, salle du presbytère. Deux personnes employées par la mairie assurent ce service. Le prix de la garderie est fixé à 0,25 € le quart d'heure et ¼ heure commencé est dû. Un règlement intérieur est remis aux parents lors de l'inscription.

L'ŒPE



Sur l'école de Fyé, ce sont **120 enfants** qui sont actuellement scolarisés (le même nombre sur le site de Oisseau-le-Petit). C'est la dernière ligne droite pour les enfants, moment où se clôturent les divers projets menés par les enseignants. Les élèves de maternelle ont été en sortie scolaire au musée des Beaux-Arts et à la médiathèque d'Alençon. Pour les plus grands, des sorties ont eu lieu à Fresnay-sur-Sarthe dans le but d'observer les orthoptères, concluant un projet autour des sciences et des environnements naturels sensibles, ainsi qu'au château de Versailles (sortie financée en grande partie par la dynamique association des Lutins). A cela s'ajoute la dernière séance de cinéma dans le cadre de l'action École et Cinéma.

Par ailleurs, il est possible d'inscrire les enfants nés en 2016 ou les nouveaux arrivants pour la rentrée scolaire de septembre 2019 en appelant sur le téléphone portable de direction au 06.79.14.41.94 pour prendre rendez-vous avec « le directeur ».

Les vœux du Maire

► Lors des vœux, le 04 janvier, Le Maire a présenté le bilan de l'année 2018 et les projets de l'année 2019, intense en travaux. A cette occasion la commission Fleurissement a dévoilé le palmarès des Maisons fleuries :

Résultat Concours communal de maisons fleuries

► Catégorie maison avec cour et jardin :

1^{er} prix 50 € : Monsieur Madame VAIL - Madame COSSON

2^{ème} prix 40 € : Monsieur Madame BOUVIER - Monsieur Madame BOYAUX

3^{ème} prix 30 € : Monsieur Madame LEBRETON
Monsieur Madame LELIEVRE Jacky

► Catégorie façade de maison individuelle :

1^{er} prix 50 € : Monsieur Madame MASSARD

2^{ème} prix 40 € : Madame BLOTTIERE

3^{ème} prix 30 € : Monsieur Madame BANSARD

► Catégorie autres établissements :

1^{er} prix 50 € : Madame BEDOUET (ancien bâtiment agricole) - Monsieur LAFOSSE (gîte d'hébergement)

► Catégorie supplémentaire « jardin de curé »

1^{er} prix 30 € : Madame FICHET - Monsieur Madame COSME



Concours des Villes et Villages Fleuris

La commune de FYÉ participe gratuitement au concours des Villes et Villages Fleuris de la Sarthe, et cela depuis 2015, et l'objectif est d'atteindre la validation du jury qui passe tous les ans fin août à concourir à l'obtention d'une première fleur.

Il y a différents critères de sélection à respecter :

- La démarche de valorisation (motivations pour obtenir une fleur).
- Action vers la population, vers les touristes, vers les employés municipaux.
- Patrimoine végétal et le fleurissement.
- Gestion environnementale et la qualité de l'espace public.
- Pertinence de l'aménagement paysager et la gestion.

► Prix obtenus :

Année 2015 : 8^{ème} catégorie : prix pour le fleurissement du lavoir.

Année 2015 : 3^{ème} catégorie : 3^{ème} prix.

Année 2016 : 3^{ème} catégorie : 1^{er} prix.

Année 2017 : 3^{ème} catégorie : encouragements du jury.

Année 2017 : **prix spécial « jardinier » pour Joël Moreau** (employé communal).

Année 2018 : 3^{ème} catégorie : encouragements du jury.

Tous ces résultats de fleurissement et d'embellissement pour essayer d'améliorer la qualité de vie, l'image et l'accueil, de développer l'économie locale, de favoriser le lien social et d'agir en faveur de l'environnement. Merci à tous.



Remise de diplômes
à la Maison Familiale Rurale
le samedi 26 Janvier 2019





Exposition de peinture

L'Association Couleurs Nord S'Art présidée par Jacques Kério a organisé sa traditionnelle exposition les 30 et 31 mars 2019. Les tableaux exposés sont le fruit du travail de l'année des élèves encadrés par Véronique Lesage artiste peintre installée à René.

Retour à l'école pour les adhérents de GM Club de Fyé le 10 avril 2019

Une dictée animée par François Robert, professeur des écoles en retraite, qui a fait plancher ses élèves avec un texte de l'œuvre littéraire « Suzanne » de Frédéric Pommier. Une animation culturelle très appréciée des seniors dans une ambiance bon enfant.



Fleurissement

Marché aux fleurs du 1^{er} mai 2019

Comme tous les ans, organisé par la commune, le marché aux fleurs du 1^{er} mai a remporté un vif succès.



Généralions Mouvement Club de Fyé

49 adhérents du club en sortie aux Floralies de Nantes le 16 Mai 2019.



Les 40 ans du Club Cyclotouriste de Fyé

La saison 2019 se poursuit pour la quelque trentaine de licenciés au club de Fyé. Plusieurs temps forts cette année, puisque c'était le 40^{ème} anniversaire du club, le samedi 18 mai : à cette occasion les familles étaient invitées à une balade tranquille de 30 km avec des arrêts/visites en plusieurs endroits : le château de Fresnay-sur-Sarthe, le fanum gallo-romain de Oisseau-le-Petit et le Jardin d'Art Brut Fernand Chatelain de Fyé. Les 42 cyclos ont terminé cette belle randonnée à la salle des fêtes de la commune où ils ont bien mérité de se rafraîchir pendant le pot offert par le club. C'était aussi l'occasion d'étreindre les maillots-anniversaire... Une expo photos d'une quarantaine de cadres relatait la vie du club : que d'émotions !!! Le lendemain, c'était la 10^{ème}



édition des « Cols Sarthois » où 173 cyclos se répartissaient sur trois circuits (53, 92 et 152 km). Le temps était de la partie et tous les randonneurs ne tarissaient pas d'éloge sur la qualité de l'accueil, des ravitaillements, bref d'une organisation sans failles, fruit d'une expérience affûtée. Rendez-vous en 2021 pour la prochaine édition ! Le dimanche 30 juin, les membres du club se sont retrouvés sous un grand soleil pour un parcours d'une cinquantaine de kilomètres autour de La Fresnaye-sur-Chédouet et Le Mesle-sur-Sarthe.

**Contacts : Gérard Cosme au 02 43 33 10 75
ou Thierry Dufour au 02 33 32 04 38.**



Le jardin d'art brut Fernand Chatelain



Le 23 mai dernier, après un pot d'ouverture agrémenté de lectures drolatiques (Gaston Couté, Jacques Prévert, Roland Dubillard) la saison se poursuit au Jardin d'Art Brut Fernand Chatelain. La notoriété de notre site va grandissant, puisque le 12 juillet dernier une équipe de tournage de FR3 est venue en reportage au Jardin... surveillez les programmes télé ! Le 23 juillet l'Office de

Tourisme de Fresnay-sur-Sarthe conviait les touristes à une visite commentée de ce joyau local de l'Art Brut.



La fête des voisins

La seconde édition a eu lieu le vendredi 24 mai 2019 sur le terrain enherbé proche de la Mairie à l'initiative de la commune. C'est un moyen de se rencontrer et de partager un moment convivial, merci aux participants.



L'équipe féminine du Club AS Fyé à l'honneur, 20 ans déjà !!!



La section féminine impulsée et créée 1998 par Joëlle Salmon a fêté ses 20 ans le 15 juin dernier au stade Raymond Suet. Franck Plouse, Président du district et Abel DEGAUGUE Président du Club, ont félicité et remis les distinctions aux licenciés et bénévoles du club.



L'APE Les Lutins



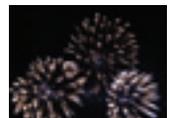
L'APE les Lutins a organisé la fête des écoles **le dimanche 23 juin 2019** sur le terrain de foot de Oisseau-le-Petit. Ce fut l'occasion de célébrer avec un peu d'avance la fin de l'année scolaire. Comme chaque année les enfants ont proposé un petit spectacle qu'ils ont préparé avec leurs enseignants et qu'ils attendaient avec impatience. Cette journée a été placée sous le signe de l'amusement et les enfants ont pu venir se défouler dans les nombreux stands qui ont été mis à leur disposition. Il a été également possible de se restaurer sur place et de profiter du soleil au coin de la buvette.

La fête de la musique le 23 juin 2019 avec l'Harmonie de Fyé au lavoir du Pont Tatin



La fête du 14 juillet 2019

Sous un soleil généreux, le vide-grenier avec restauration sur place, la structure gonflage pour les enfants et le feu d'artifice ont ravis les visiteurs.





Les lavoirs

Le lavoir du Pont Tatin à l'entrée de l'Impasse de la Maison Brûlée a été construit en 1901 sur le cours d'eau « la Villette ». Ses murs sont en brique et en pierre, sa couverture est en tuile. Au-devant de ce lavoir, le lit de la rivière construit par l'architecte Maurice Levesque est recouvert de dalles plates en pierre.



Le 2^{ème} lavoir de la commune est situé le long de la RD 338 en allant vers le Mans.

Manoir du Puits Dodo

Construit en granit et calcaire dans la première moitié du XVI^{ème} siècle, l'accès primitif se faisait probablement par la tour d'escaliers qui distribuait les deux niveaux d'élévation.



Les calvaires et croix



Rue G. Hobey,
Moulin neuf



Croix rue G. Hobey,
C. Garennes



Croix
Chemin d'Adam



Rue Croix des Buis,
C. Perrault



Croix
de la Poterie

L'église Saint Pierre

De style néo-roman, l'église a été construite entre 1874 et 1878 par l'architecte Pascal Vérité et sa consécration par Hector Albertus d'Outremont, Evêque du Mans a eu lieu le 24 octobre 1876 alors que l'édifice n'était pas achevé. Les vitraux réalisés fin XIX^{ème} et début du XX^{ème} siècle ont été restaurés en 2001 par Michel Ducreux (La Flèche).

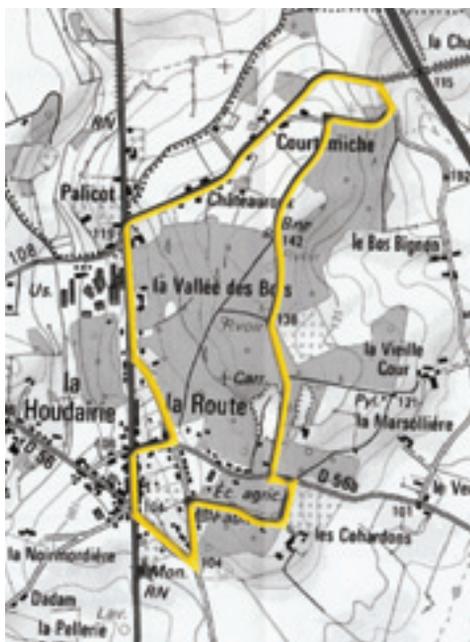


Croix du Pèlerin



Cette croix en granit, située au croisement de la rue de la vallée et du chemin des Garennes relativement identifiable, du fait du bâton de pèlerin et de la coquille sculptée sur son fût, marque un des multiples chemins vers le grand pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle et du Mont-Saint-Michel.

Les chemins de randonnées

► **Fyé : « Les Nefliers »**

Circuit balisé en jaune

INFOS :

Distance à parcourir : 7 km

Durée : 1 h 30

Terrain : 70 % goudron

30 % terre

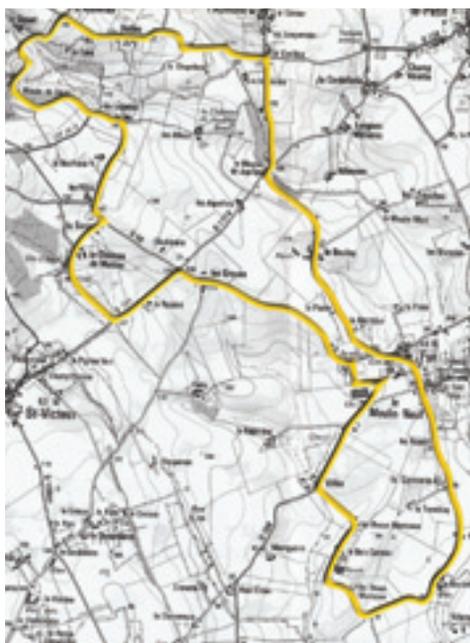
Relief : aucune difficulté

Ombrage : mi-ombragé

Pour plus d'informations

Office de Tourisme des Alpes Mancelles

02 43 33 28 04

► **Fyé, Oiseau-le-petit, Bérus,****Gesnes-le-Gandelin :****« Les Châteaux »**

Circuit balisé en jaune

INFOS :

Distance à parcourir : 15 km

Durée : 5 h

Terrain : 80 % goudron

20 % terre

Relief : sans difficulté

Ombrage : mi-ombragé

Pour plus d'informations

Office de Tourisme des Alpes Mancelles

02 43 33 28 04

Le Poney Club

► La Toque de Meslay

2, lieu-dit Meslay - 72610 Fyé

Contact : Aurélien Lafosse

Tél : **06 85 46 09 63 - 07 77 99 58 20**

Courriel : **aurelafosse@laposte.net**

GPS : Commune de Fyé, lieu-dit : Meslay



Les Gîtes

► La Basse-Cour de Meslay



2, lieu-dit Meslay - 72610 Fyé

Gîte de Groupe et de Séjour

Contact : Roger LAFOSSE

Tél / Fax : **02 43 34 44 60 - 06 16 72 34 06**

Courriel : **rlafosse@wanadoo.fr**

www.gitedelabassecourdemeslay.

blogspot.com

► Chambres d'Hôtes « Villée »

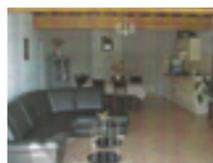
Lieu-dit « Villée » - 72610 Fyé

Contact : Sylviane JUIGNET

Tél : **02 33 81 93 80 - 06 73 12 33 59**

Courriel : **claud.juignet@orange.fr**

www.chambresdhotessvillee.fr



► Gîte de la Pommeraie

1 Impasse de la Pièce - 72610 Fyé

Pour 11 personnes :

4 chambres - 2 salles de bains - 3 WC



Contact : M. Mme ASHWORTH Hugh et Julie
67 Main Road Shavigton / Crewe CW 25 BU
CHESHIRE - ANGLETERRE

Tél M. : **00 44 12 70 65 27 07**

Tél Mme : **00 44 77 34 41 06 91**



Office de Tourisme des Alpes Mancelles

- ▶ 19 rue du Docteur Riant - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Tél : **02 43 33 28 04** - Courriel : ot.alpes-mancelles@wanadoo.fr



14 Place de la Libération
72170 Beaumont-sur-Sarthe
Tél : **02 43 33 03 03** - Courriel : otbeaumontsursarthe@orange.fr
[Http://www.tourisme-alpesmancelles.fr](http://www.tourisme-alpesmancelles.fr)



École Musique Danse Théâtre Haute Sarthe Alpes Mancelles

- ▶ 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Tél : **02 43 33 93 27**
Courriel : emd@cchautesarthealpesmancelles.fr
Directeur : Laurent RAMEAU-BEUNACHE

Horaires secrétariat :

Lundi : Fermé - **Mardi et Jeudi** : 13h30 à 18h00

Mercredi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 18h00 - **Vendredi** : 9h00 à 12h30
Fermé pendant les vacances scolaires

Site de Fyé : Maison des Associations - 13 Grande Rue - 72610 Fyé



Le jardin d'art brut Fernand Chatelain

Les statues ont été nettoyées, voire « réparées » l'été dernier et c'est avec plaisir que les guides bénévoles vous accueilleront chaque dimanche et jours fériés, de 14h30 à 18h.



Le cadre est superbe dans un écrin de verdure rafraîchissant et on vous expliquera tout sur Fernand, l'Art Brut et l'Art Singulier en général. En dehors de ces horaires, sachez que toute l'année, sur rendez-vous, nous pouvons vous recevoir... Les classes, les groupes sont les bienvenus ! Et c'est gratuit ! nous espérons bien dépasser les 200 visiteurs de l'an passé... Vous pouvez aussi rejoindre notre petit groupe de guides, nous recherchons des bénévoles pour tenir une ou deux permanences dans la saison... Avis aux amateurs !

Nous organisons une fois par an des visites de sites voisins : ainsi, le 27 juin dernier, un petit groupe est allé visiter le musée Robert Tatin à Cossé-le-Vivien, en Mayenne.

N'hésitez-pas à venir nous rencontrer.

Contacts : Office de Tourisme des Alpes Mancelles
19, Avenue du Docteur Riant

72130 Fresnay-sur-Sarthe au **02 43 33 28 04**

Ou le Président François Robert au : **02 33 32 91 65**

Port : **06 84 10 93 65**

Courriel : tahitibob72@wanadoo.fr



*D'autre part, nous vous invitons à venir perfectionner votre pratique photo, ou à mieux utiliser votre appareil photo, quel qu'il soit, au cours de stages individualisés, à la demande, sur le site de Fernand Chatelain. **N'hésitez-pas à contacter l'organisateur au : 06 84 10 93 65.***

C'est totalement gratuit et c'est possible toute l'année !



MAISON DE SANTÉ
de la Haute Sarthe



hsm
Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

La Maison de Santé de la Haute Sarthe

Annuaire des professionnels de santé :

► Cabinet Infirmiers

Monsieur Christophe CHANUT
02 33 26 07 90
*Cabinet Infirmiers sur rendez-vous,
permanence tous les lundis et jeudis
de 6h45 à 7h15*

► Masseurs Kinésithérapeutes

Madame Mélodie LEUDAIS
06 51 30 03 86
Madame Solène JEAN
07 82 23 21 57
Madame Anne BOIZARD
Monsieur Romain JOSSENT
06 67 47 27 95

► Sage-femme Libérale

Madame Florence MORINEAU
06 79 87 43 90

► Diététicienne

Madame Émilie BLOSSIER
06 79 23 49 29

► Pédicure Podologue

Madame Isabelle RICHARD
02 43 33 27 64

► Sophrologue

Madame Sandra MEUNIER
06 03 45 55 83

► Psychothérapeute

Madame Catherine RACHET
06 88 57 82 61

► Ostéopathe D.O

Monsieur Julien LEVRARD
06 99 60 03 76

Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles

- 2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe
Accueil : **du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00
et de 14h00 à 17h00**
Tél : **02 43 34 34 59**
Fax : 02 43 33 77 23
Site : www.cchautesarthealpesmancelles.fr

hsm
Communauté de Communes
Haute Sarthe
Alpes Mancelles

Liste des Commerçants

- ▶ **Bar / Tabac / Jeux/PMU**
« Le Monocle » Mr & Mme JÉANNE
02.33.28.93.58
- ▶ **Boulangerie**
Mr & Mme RENAULT - 02.33.26.84.14
- ▶ **Coiffeur « Reflets de Fyé »**
F. LEMARECHAL - 02.33.28.23.88
- ▶ **Moment Cosy / Institut de Beauté**
V. GAUDRE - 02.33.32.12.62
- ▶ **Garage auto / Tôlerie**
PERDEREAU - TROUILLET - 02.33.26.81.73
- ▶ **Taxi / Transports de malades assis**
Accord COURTIoux - 06.70.63.34.71
- ▶ **Transport S.E.D.E.P**
D. BLOSSIER - 02.33.26.81.34

Liste des Artisans

- ▶ **Bouilleur ambulant**
P. CHATEAU - 02.33.26.18.46
- ▶ **Électricité**
S. LELIEVRE - 02.33.26.73.64
- ▶ **Ferronnerie d'art**
J. SEIGNEURIE - 02.33.82.04.26
- ▶ **L'M Relooking**
Meubles et objets de décoration
Aérogommage
L. MAUPAY - 06.42.21.63.68
- ▶ **Maçonnerie Carrelage**
J. BOYAUX - 02.33.26.72.85
- ▶ **Maçonnerie Carrelage**
N. ROUSSEAU - 02.33.26.84.42
- ▶ **Menuiserie artisanale**
Mr BALLOT - 06.50.33.22.38
- ▶ **Menuiserie artisanale**
P. TAURIN - 06.82.31.35.94
- ▶ **Menuiserie / Maison Bois**
Mr et Mme TRETON - 02.33.26.77.97
- ▶ **Plombier / Chauffagiste**
C. LORTIE - 02.33.32.15.03
- ▶ **PRO'POSE Entretien toiture et isolation**
D. HAGUET - 06.89.51.28.90
- ▶ **Restauration de VE / Construction VHC**
MECA-FAST - 06.75.25.97.19
- ▶ **Sellerie - Tapisserie d'ameublement**
G. LATOUCHE - 02.33.26.92.46
- ▶ **Terrassements M.T.P.**
M. FRANCO - 02.33.82.64.36
- ▶ **Travaux agricoles & publics**
CHATEAU père & fils - 02.33.26.81.20
- ▶ **Travaux agricoles**
J.P. DOUET - 02.33.26.81.41
- ▶ **Triage de semences**
SAS SALMON-LEBATTEUX
06.70.93.76.67 - 06.10.52.93.73
- ▶ **Triage de semences**
LAUNAY GUILLAUME - 06.86.79.72.17
- ▶ **New Concept**
S.TISON
09.67.10.39.48 ou 02.33.26.39.48

Les Associations Culturelles :

■ AFN

Contact :

Président : Michel HONORE - Tél : 02 43 33 40 93

Secrétaire : Michel PERDEREAU - Tél : 02 33 32 04 25



■ A O.F du Nord Sarthe

L'Association des Organiseurs de Fêtes du Nord Sarthe (ex A.C.O.F de Saint-Paterne) existe depuis le 21 février 1982 ; elle regroupe une trentaine d'Associations et gère un parc de matériel.

Contact : Présidente : Josiane PIEL - 3 Chemin des Garennes - 72610 Fyé

Téléphone : 02 33 32 04 38 ou 07 81 22 88 51

Courriel : piel.luc@neuf.fr ou acofsaintpaterne@gmail.com



■ Comité des Fêtes

Créé Depuis le 12 décembre 2014, le Comité des Fêtes a pour but en liaison avec la Municipalité d'organiser des fêtes et des manifestations de qualité dans la localité.

Pour toutes informations, vous pouvez contacter la Présidente : Martine ALLANIC au 02 33 32 06 28 ou 06 37 49 73 39.

■ Couleurs Nord S'Art

Association d'Activités Artistiques et Plastiques : dessin, peinture, aquarelle, pastel, fusain.

Les cours sont donnés par Véronique LESAGE, diplômée de l'École Estienne de Paris.

- Le mercredi de 19 h 00 à 21 h 00 à la salle du Presbytère de Fyé
- Le lundi de 20 h 00 à 22 h 00 à la salle de l'ancienne école de Grandchamp

Les tarifs : Une adhésion annuelle de 15 € - Les cours : 45 € par trimestre

Les contacts : Président : Jacques KERIO

1 rue des tilleuls - 72610 Saint-Paterne - Tél : 02 50 51 00 46 - Courriel : kerio.jacques@neuf.fr

Vice-Présidente : Madeleine RONDEAU - 14 rue Principale - 72610 Fyé - Tél : 02 33 26 91 45

Professeur : Véronique LESAGE - Tél : 06 82 07 68 37



■ Créatures Compagnie

Projets de création, associant l'art de la marionnette, le masque, l'écriture, l'image et les nouvelles technologies. Créatures Compagnie est une compagnie professionnelle composée d'artistes d'horizons et de parcours éclectiques. La compagnie a été créée en 1995 par Hubert Jégat, auteur et metteur en scène. L'odyssée de la compagnie

l'a conduite à présenter ses spectacles plus de 700 fois sur les routes de France mais aussi d'Afrique noire, du Mexique ou de Slovaquie. Implantée en milieu rural, la compagnie est aussi à l'origine de la création d'un festival de petites formes spectaculaires à la campagne, « Kikloche », festival itinérant sur le Pays de la Haute Sarthe et en assure la direction artistique depuis 2006. En 2007, elle impulse la création d'un autre événement sur ce territoire, Mômofestival, festival de spectacles jeune public dans les villages. En 2012, la compagnie est à l'initiative d'une biennale, en coproduction avec le Centre Culturel de la Sarthe, les rencontres sciences et fictions BienVenus sur Mars, au Prieuré de Vivoin.

Les Beaux Manteaux Sud - 72610 Fyé - Tél. 06 62 69 74 08 - creatures.cie@gmail.com

http://cie.creatures.free.fr

Les Associations Culturelles :



■ Générations Mouvement Club de Fyé

Les adhérents du Club se réunissent tous les 15 jours le jeudi après midi de 14 h 00 à 18 h 00 à la salle polyvalente ; Diverses activités sont proposées par le club et d'autres en partenariat avec le canton :

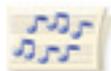
- **Culturelles** : Questions pour un après-midi, dictée
- **Ludiques** : belote, 17, tarot, scrabble
- **Créatives** : Couture, activités créations manuelles
- **Physiques** : Randonnées pédestres, marche, pétanque, journée de la forme
- **Solidarité avec le Canton** : Loto social, Journée de la Myopathie
- **Voyages avec le Canton** : Séjour ANCV (chèques vacances), voyages, sorties

Pour info : prochain loto le dimanche 6 Octobre 2019 à la salle polyvalente de Fyé

Contacts : Présidente : Chantale METIVIER : 20, rue du Calvaire - 72130 Saint-Victeur

Tél : 02 43 97 38 31 - Port : 06 22 61 72 83 - Courriel : christian.metivier@sfr.fr

Vices-Présidents : Michel PERDEREAU - Tél : 02 33 32 04 25 - **Louis RIBOT** - Tél : 02 43 97 22 92



■ L'harmonie de Fyé

Pour info : Prochain Loto le samedi 23 Novembre 2019 salle Polyvalente de Fyé

Présidente : Marie-Georges BATONNIER

Tél : 06 25 19 45 83 - Courriel : marie-georges.batonnier@orange.fr

Chef de Musique : **Jocelyn SOURGENS**

Tél : 07 67 12 58 84 - Courriel : sourgensj@gmail.com

Répétitions : les 1^{er} et 3^{ème} jeudis du mois à 20 h 30 à la Maison des Associations de Fyé.

■ Maison Familiale Rurale de Fyé



La MFR est une association loi 1901, créée en 1962. Elle compte en moyenne chaque année une centaine d'élèves. Elle propose :

- Classes de 4^{ème} et 3^{ème} : orientation en alternance soit 50 % à la MFR et 50 % en stage
- Bac Pro SAPAT : services aux personnes et aux territoires
- BPA : Travaux de la Production Agricole
- Préparation au concours Aide-soignant(e),
- PRAP 2S : prévention des risques liés à l'activité physique
- SST : Sauveteur, secouriste du travail
- VAE : Validation des acquis de l'expérience (activités ou pas professionnelles salariées ou pas, bénévoles, volontariat, responsabilités syndicales, mandat électoral local).

Président : Thierry PETEL - Directrice : Nolwenn LE BOULANGER - MFR : 6 rue du Rosay

72610 Fyé - Tél : 02 33 26 81 29 - Fax : 02 33 32 88 49 - web : www.mfr-fye.fr

■ Paradis Car Club



Sauvegarde du patrimoine des véhicules anciens. Conseils dans la restauration de véhicules anciens. Promotion d'événements culturels et de spectacles concernant les véhicules anciens.

Contact : Antoine ROUX - Port : 06 75 25 97 19 - Email : antoineroux72@orange.fr



■ L'APE Les Lutins

Bureau : Président : LAMACHE Sébastien, 06 83 12 25 52, sebastienlamache@hotmail.com

Vice-présidente : GAUDINIÈRE Virginie - Trésorière : HAGUET Marie

Secrétaire : FOUQUERAY Mathilde

Les Associations Sportives :



■ Club cyclotouriste de Fyé

Belle vitalité, avec des sorties hebdomadaires le samedi après-midi (quand le temps le permet !) Les 20, 21 et 22 septembre prochains, ce sera notre traditionnel week-end annuel, et cette année, ce sera le camping du Lion d'Angers et ses bungalows que nous testerons, après avoir effectué deux jolies promenades d'environ 40 à 50 km chacune. Si le cœur vous en dit, nous serons ravis de vous accueillir parmi nous, pour de belles promenades, adaptées au niveau de chacun !



Contacts : Gérard Cosme au 02 43 33 10 75 ou Thierry Dufour au 02 33 32 04 38.

■ A.S. Fyé foot



Dates de permanences pour les inscriptions au stade Raymond Suet : les mercredis 21 et 28 août de 18h30 à 19h30. La saison reprendra le mercredi 4 septembre 2019.

Les horaires : U6 à U9 : 14h30 à 15h30 - U14 à U15 : 15h45 à 17h15
U10 à U13 : 17h30 à 19h00. Vérifier vos boîtes Email, le lien pour la demande de licence 2019/2020 vous a déjà été envoyé. Merci de répondre

sur ce même lien au questionnaire du Club à la suite de la demande en appuyant sur « maintenant » **Pour info :** le Club organise un concours de Pétanque le samedi 24 Août 2019 au Stade Raymond Suet à partir de 13h30 ouvert aux habitants et aux Associations de la Commune.

Pour tout contact : Le Président : Abel DEGAUGUE - Port : 06 29 51 97 99.



■ Association des chasseurs de Croix Pergeline

Gardes Particuliers - **Contact :** Gérard FLEURY, 9 Chemin des Garennes - 72610 Fyé.
Tél : 02 33 26 90 75 - Port : 06 72 94 84 67.



■ Tennis Club

Contact : s'adresser à Jean-Pierre FRIMONT - Port : 06 84 11 57 02.

Recette de cuisine



Un dessert exotique

Ingrédients pour 4 personnes :

- 1/2 ananas bien mûr (6 Rondelles)
- 20 cl de lait de coco
- 6 cuill. à soupe de crème fleurette
- 4 cuill. à soupe de perles du Japon (féculé de manioc)
- 1 cuill. à soupe de sucre en poudre
- 12 petites feuilles de basilic ou de menthe

Coupez l'ananas en petits dés et faites légèrement compoter. En même temps, faites cuire les perles du Japon à feu très doux dans le mélange lait de coco et crème fleurette en remuant sans arrêt pendant 20 minutes. Ajouter la cuillère de sucre. Lorsque ce mélange est prêt, le verser dans les verrines et couvrir d'ananas. Décorez vos verrines avec des feuilles de basilic ou de menthe. Ce dessert sera encore plus délicieux s'il est servi tiède.



La tique, une menace à ne pas négliger !

Prévention des maladies vectorielles à tiques



Mieux connaître la tique

La tique, dont les variétés sont très nombreuses est un acarien de très petite taille, visible à l'œil nu ; de la même famille des araignées, les arachnides ont huit pattes, contrairement aux insectes qui en ont six.



Comment vit la tique ?

La croissance passe par quatre stades de développement : Oeuf, larve, nymphe et adulte. Très vorace et vecteur de maladie, la tique pour se développer passe d'un stade à l'autre et a besoin d'un repas sanguin pouvant durer plusieurs jours. Son activité de croissance est maximale au printemps et au début de l'automne.

Comment la tique s'accroche-t-elle à l'animal ou à l'homme ?

La tique cherche à piquer de préférence dans les zones de peau humide (plis de genoux, aisselles, l'intérieur du nombril) à l'aide d'un rostre (crochet antérieur) qu'elle enfonce dans la peau. Ce rostre est hérissé d'épines implantées de façon rétrograde permettant à la tique de rester fixée dans la peau.



Quoi faire contre la tique ?

Comment les repérer et les éviter ? On ne peut pas éviter le risque de piqûre ou morsure, il vous faut donc être vigilant. Au retour d'une promenade, inspecter minutieusement son corps et son cuir chevelu ; Si tique il y a, un simple geste suffira, il est très facile de l'enlever à l'aide d'un tire tique. Pas d'alcool ou d'éther au préalable, cela endort la tique, elle crache alors sa salive et la bactérie sous la peau. On désinfectera la zone de piqûre qu'après avoir extrait la tique.

Que faire après une piqûre de tique ?

Surveiller la zone de piqûre dans les jours qui suivent. En cas d'apparition d'une plaque rouge s'élargissant progressivement autour du point de piqûre ou d'autres symptômes comme des maux de tête, de la fièvre, une fatigue anormale, des douleurs... ! Il faudra rapidement consulter son médecin traitant.

Comment est-on infecté ?

Uniquement par la piqûre de la tique.

Transmission des maladies

Le type de maladie transmise dépend de l'espèce de la tique et des différentes bactéries ou agents pathogènes qu'elle transporte. La plus connue et la plus chronique est la pénible maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme et est une infection due à une bactérie transmise lors de la morsure. Chez l'homme, la tique peut transmettre au moins 10 formes de maladies dont les plus connues sont : la fièvre pourprée des montagnes rocheuses, la babésiose, l'anaplasmose et l'ehrlichiose. La maladie de Lyme compte chaque année en France entre 5 000 et 10 000 cas. L'infection est souvent sans symptôme, cependant elle peut provoquer une maladie parfois invalidante comme des douleurs articulaires durables, des paralysies partielles des membres, des troubles du rythme cardiaque, une atteinte du système nerveux. Le risque de contracter une infection comme la maladie de Lyme est faible si vous enlevez la tique dans les 36 heures.



La bonne nouvelle est que toutes les piqûres de tiques ne rendent pas malade.

Ceci ne figure pas dans les manuels d'histoire...

La prochaine fois que vous vous laverez les mains et que vous trouverez la température de l'eau pas vraiment agréable, ayez une pensée émue pour nos ancêtres.

Voici quelques faits des années 1500 :

La plupart des gens se mariaient en juin, parce qu'ils prenaient leur bain annuel en mai et se trouvaient donc encore dans un état de fraîcheur « raisonnable » en juin.



Mais évidemment, à cette époque, on commençait déjà à puer légèrement et c'est pourquoi la mariée tentait de masquer un tant soit peu son odeur corporelle en portant un bouquet. C'est donc à cette époque qu'est née la **coutume du bouquet de la mariée**.

Pour se baigner, on utilisait une grande cuve remplie d'eau très chaude. Le Maître de maison jouissait du privilège d'étreindre l'eau propre ; suivaient les fils et les autres hommes faisant partie de la domesticité puis les femmes et enfin les enfants... Les bébés fermaient la marche. À ce stade, l'eau était devenue si sale qu'il aurait été aisé d'y perdre quelqu'un... D'où l'expression « **Jeter le bébé avec l'eau du bain** » !

À cette époque, on cuisinait dans un grand chaudron perpétuellement suspendu au-dessus du feu ; chaque jour, on allumait celui-ci, et l'on ajoutait des ingrédients au contenu du chaudron. On mangeait le plus souvent des légumes, et peu de viande. On mangeait ce pot-au-feu le soir et laissait les restes dans le chaudron. Celui-ci se refroidissait pendant la nuit et le cycle recommençait le lendemain. De la sorte, certains ingrédients restaient un bon bout de temps dans le chaudron...



Le pain était divisé selon le statut social, les ouvriers en recevaient le fond carbonisé, la famille mangeait la mie et les hôtes recevaient la croûte supérieure, bien croquante.



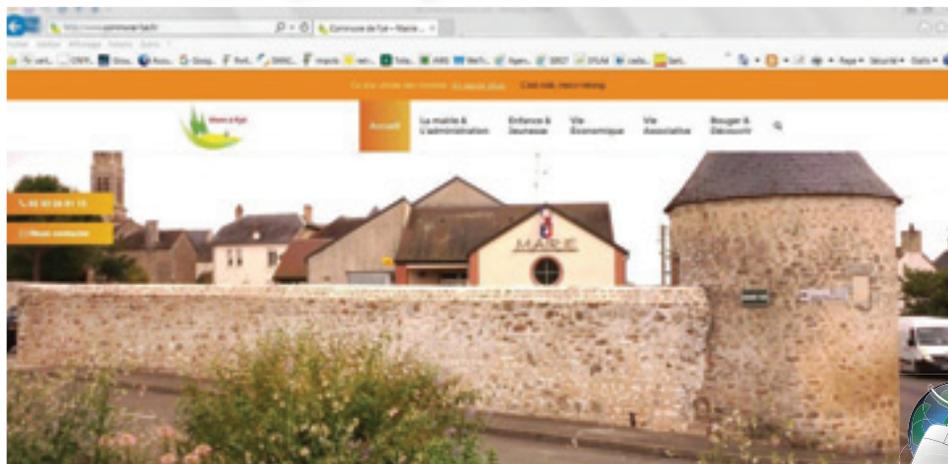
Pour boire la bière ou le whisky, on utilisait des gobelets en plomb.

Cette combinaison mettait fréquemment les buveurs dans le coma pour plusieurs jours ! Et quand un ivrogne était trouvé dans la rue, il n'était pas rare qu'on entreprenne de lui faire sa toilette funèbre.

C'est une grenouille en marbre sculptée sur un bénitier à l'entrée de la cathédrale de Narbonne qui est à l'origine de l'expression imagée « **grenouille de bénitier** ».

Qui a donc dit que l'histoire était ennuyeuse ?

A plus, je vais prendre ma douche !!!



Infos pratiques

Pour les demandes de passeport ou de carte d'identité

Se renseigner pour les formalités à la Mairie de Fresnay-sur-Sarthe :

Sur rendez-vous uniquement au 02-43-97-23-75

Du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 17 h, fermé le jeudi après-midi, fermé également le mercredi après-midi pendant les congés scolaires ou sur le site internet :

www.fresnaysursarthe.fr

Formalités administratives

Les actes d'état-civil sont délivrés à la mairie gratuitement :

- Acte de Naissance
- Acte de décès
- Acte de Mariage

La Mairie se propose de vous aider à obtenir certains documents ou vous renseigner sur :

- Les reconnaissances anticipées de paternité
- Les documents d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, ...)
- Les recherches cadastrales
- Le recensement citoyen obligatoire

Élections

En vue des élections municipales qui auront lieu en 2020, il sera possible de s'inscrire en mairie jusqu'au 6^{ème} vendredi précédant le jour du scrutin.

Permanence de la mairie le samedi pour le second semestre 2019 :

(Sous réserve de changement à l'initiative de M. Le Maire)

- Samedi 6 Juillet
- Samedi 20 Juillet
- Samedi 17 Août
- Samedi 31 Août
- Samedi 14 Septembre
- Samedi 28 Septembre
- Samedi 12 Octobre
- Samedi 26 Octobre
- Samedi 9 Novembre
- Samedi 23 Novembre
- Samedi 7 Décembre
- Samedi 21 Décembre

Collecte des ordures ménagères 2019

Pas de changement de jour de collecte pour les jours fériés sauf la semaine de Noël : La collecte du jeudi 26 décembre est reportée au vendredi 27 décembre.

Distribution de sacs ordures ménagères

La prochaine distribution s'effectuera au mois de décembre 2019 pour la dotation 2020, sinon sacs mis à disposition à la Communauté de Communes Haute Sarthe Alpes Mancelles :

2 rue Abbé Lelièvre - 72130 Fresnay-sur-Sarthe - Tél : 02 43 34 34 59.



Numéros utiles

▶ Gendarmerie de OISSEAU-LE-PETIT	02.33.26.80.17
▶ Pompiers	18
▶ S.A.M.U	15
▶ Gendarmerie	17
▶ Ecole Primaire (5 Grande Rue)	02.33.26.98.65
▶ Garderie scolaire	02.33.29.47.37
▶ SIVOS du Rosay Nord	02.33.26.82.13
▶ Maison Familiale Rurale (6 rue de Rosay)	02.33.26.81.29
▶ Restaurant Scolaire / Garderie FYÉ (13 Grande Rue)	02.33.26.28.94
▶ Cantine Scolaire de OISSEAU-LE-PETIT	02.33.26.66.75
▶ Agence Postale Communale	02.33.26.81.15
▶ Père Gaëtan de Bodard, Curé Paroisse de Fyé	02.43.97.21.28



MAIRIE

13 Grande rue - 72610 FYÉ - Tél. : 02.33.26.81.15 - Fax : 02.33.82.64.37
E-mail : mairie.fye@wanadoo.fr - Site internet : www.commune-fye.fr

Ouverture Mairie et Agence Postale :

Lundi : de 9h à 12h et 13h30 à 17h30

Du mardi au vendredi : de 9h à 12h

1 Samedi sur 2 : de 9h à 11h30 uniquement la mairie

L'agence Postale Communale est fermée le samedi

MAIRE

M. Jean-Pierre FRIMONT - « La Boubelière » - 72610 FYÉ

Permanence du Maire :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi toute la journée,
et samedi matin sur rendez-vous.